

*Impôt sur le revenu—Loi**[Traduction]*

Le meilleur exemple que nous avons reçu au sujet de la complexité du régime fiscal a été fourni par le Comité mixte de la fiscalité de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés. Voici ce que le Comité mixte a dit dans son mémoire présenté en mai 1988 au sujet de la simplification du régime fiscal:

Notre examen et notre analyse du projet de loi déposé en avril (projet de loi C-139), ne fait que renforcer la conviction du Comité mixte, à savoir que si la simplification du régime fiscal constituait un des objectifs premiers de la réforme fiscale, on peut dire que le gouvernement a échoué.

La conséquence la plus grave d'une telle complexité est, pour reprendre les termes du Comité mixte, «la perspective d'une non conformité généralisée».

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques est arrivé à la même conclusion dans son rapport sur la réforme fiscale. Il a terminé son chapitre sur la simplification du régime fiscal en affirmant: «La réforme fiscale... n'a pas réussi à régler le problème de la simplification du système fiscal.» Pourquoi le Ministre a-t-il promis de nous donner quelque chose qu'il n'avait pas l'intention de livrer?

[Français]

Selon une récente étude réalisée pour le compte de l'Association canadienne d'études fiscales, seulement 30 p. 100 des contribuables ont le courage de compléter eux-mêmes leur rapport d'impôt. Près de 40 p. 100 confient cette tâche à des firmes spécialisées, et 30 p. 100 la confie à des amis ou des membres de leur famille. Si tel était le cas avec la Loi fiscale précédente, je vous prédis, monsieur le Président, qu'un pourcentage encore plus élevé de Canadiens vont devoir faire appel à des fiscalistes pour compléter les rapports d'impôt qui, autrement, pourraient être largement simplifiés.

[Traduction]

Je reconnais qu'il n'est pas facile de simplifier le régime fiscal. Il s'agit là d'un objectif à long terme. Toutefois, si l'on veut réaliser des progrès à ce chapitre, il faut, tout comme l'affirme le Comité mixte, que le gouvernement s'engage à faire de la simplification du régime fiscal une priorité et accepte de faire des compromis sur le plan politique.

Vous savez, monsieur le Président, que le Comité permanent des finances et des affaires économiques a publié, en juin 1986, un rapport sur l'impôt simplifié. Je tiens à vous faire remarquer que tous les membres du Comité ont approuvé ce rapport à l'unanimité, rapport qui a été signé par la majorité des Conservateurs qui siégeaient au sein de ce Comité. Le rapport recommandait qu'on adopte des mesures en vue de simplifier la déclaration d'impôt, un aspect clé de la simplification du régime fiscal pour la plupart des contribuables, ainsi que la Loi de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement aurait dû donner suite à ces recommandations mais ne l'a pas fait. Pourquoi? Les libéraux ont toujours reconnu l'importance d'avoir un régime fiscal progressif à la fois équitable et juste. Il n'y a pas d'autre question qui divise aussi naturellement les Conservateurs et les Libéraux. Je crains que l'écart dans la répartition des revenus ne se soit agrandi au cours des quatre dernières années. Cette situation est en partie attribuable aux tendances économiques, mais tient également au fait que le régime fiscal est devenu beaucoup moins progressif.

J'estime, qu'une des façons les plus importantes de répartir la fortune de ce pays, c'est par l'entremise de régime fiscal. Les Conservateurs ont réparti cette fortune mais dans le sens inverse, en accordant plus d'argent aux riches et en allant en chercher davantage dans les poches des contribuables à revenu moyen et inférieur. J'ai été outré d'apprendre, tout comme des millions de Canadiens, que chaque contribuable paie plus d'impôts en 1988, même après la réforme fiscale, qu'il n'en a payé en 1984, sauf pour ce qui est des contribuables qui gagnent plus de 117 000 \$ par année. J'ai été outré d'apprendre que quelque 60 000 sociétés rentables continueront de ne verser aucun impôt, malgré la réforme fiscale, et que 5 220 contribuables qui gagnent plus de 50 000 \$ par année n'ont payé aucun impôt en 1986. Quarante de ces contribuables gagnent plus de 250 000 \$ par année.

Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que c'est en 1986 que le soi-disant impôt minimum a été institué pour la première fois par les Conservateurs. Cet exemple n'en est pas un d'équité, ni de progressivité. Même si ces chiffres sont frappants, l'aspect rétrograde le plus pernicieux de la réforme fiscale se trouve dans la nouvelle structure à trois paliers. Il n'est pas facile de vous expliquer pourquoi cette nouvelle structure est rétrograde, mais la difficulté de cette tâche ne rend pas le régime plus acceptable.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le nombre de taux d'imposition est passé de dix à trois. Nous avons maintenant trois taux d'imposition: un de 17 p. 100, un de 26 p. 100 et un de 29 p. 100. Je parle de l'impôt fédéral. Il faut y rajouter l'impôt provincial. Vous êtes-vous déjà demandé, monsieur le Président, pourquoi l'écart entre le taux d'imposition de 26 p. 100, qui s'applique à la tranche de 27 500 \$, et celui de 29 p. 100 payé par les contribuables à revenu élevé est si petit? Pourquoi le taux de 26 p. 100, qui est le taux moyen, n'est-il pas situé juste au milieu, soit entre le taux de 17 p. 100 et celui de 29 p. 100? La réponse à cette question est très simple. Le gouvernement a porté le taux moyen à 26 p. 100 parce qu'il a décidé de ne pas aller de l'avant immédiatement avec la réforme de la taxe de vente. Le gouvernement prétend que la deuxième étape de la réforme fiscale, soit la réforme de la taxe de vente, permettra de générer suffisamment de revenus de façon à permettre de réduire ce taux d'imposition moyen. Le gouvernement reconnaît implicitement l'injustice de cette nouvelle structure.

Ce sont les contribuables à revenu moyen qui seront les plus durement touchés. Ceux qui gagnent entre 30 000 \$, 40 000 \$ et 45 000 \$ par année sont les grands perdants de la réforme fiscale. Et le gouvernement le sait. Ce que nous avons coutume d'appeler la majorité silencieuse, ce sont les personnes qui gagnent entre 30 000 \$ et 45 000 \$. Le gouvernement a décidé de s'en prendre à ce groupe parce qu'il sait que ces personnes ne viendront pas manifester sur la Colline parlementaire pour exprimer leur mécontentement. Toutefois, je suis certain qu'elles le feront au cours des prochaines élections générales.

● (1200)

[Français]

Mais la situation est encore pire que celle que je viens de décrire. En effet, monsieur le Président, le Comité sénatorial des banques et des affaires économiques a démontré dans son